

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00203
Numéro SIREN : 328 044 847
Nom ou dénomination : RBA

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2018 sous le numéro de dépôt 6349

Certifié conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS
16 OCT. 2018
Me B. LAISNE Greffier Associé
GREFFE - RCS

RBA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 499 720 €

Siège social : 1 rue Le Corbusier

37230 FONDETTES

328 044 847 RCS TOURS

2018006349

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit,

Le dix septembre, à dix heures trente,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société AUDIT GESTION EXPERTISE CONSEIL, propriétaire de 2 813 parts
- la société AURELIE CHIDAINE EXPERTISE CONSEIL, propriétaire de 661 parts
- Monsieur Pierre Yves Soulet, propriétaire de 1 part
- la société BRILLAU, propriétaire de 628 parts
- la société CALOAN, propriétaire de 693 parts
- Madame Nadia CASTILLE, propriétaire de 1 part
- la société CASTILLE EXPERTISE AUDIT CONSEIL, propriétaire de 2 813 parts
- Madame Agathe CHAPRON, propriétaire de 1 part
- Mademoiselle Aurélie CHIDAINE, propriétaire de 1 part
- Monsieur Philippe COIFFARD, propriétaire de 1 part
- Monsieur Eric DAVONNEAU, propriétaire de 2 086 parts
- Mademoiselle SANDRINE FLEURY, propriétaire de 1 part
- la société S.FLEURY AUDIT EXPERTISE & CONSEIL, propriétaire de 2 813 parts
- la société PHICOEX, propriétaire de 1 091 parts
- la société SAEC, propriétaire de 1 888 parts
- la société VALDUSYL, propriétaire de 628 parts

soit un total de

16 120 parts

sur les seize mille cent vingt (16 120) parts composant le capital social.

M.Burtin, représentant le CABINET AFIGEC, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur Eric DAVONNEAU préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

ES [Signature] PC SF. NE PYS EP AC AC

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Au regard des correspondances de la Société AUDIT GESTION EXPERTISE CONSEIL des 07 avril et 26 avril 2018 notamment, décision à prendre sur la révocation du mandat de cogérant de Madame Agathe LEFEVRE épouse CHAPRON dans le cadre des dispositions de l'article 14 des Statuts.

- Questions diverses

Personne ne demandant plus la parole, il met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, au regard des correspondances de la Société AUDIT GESTION EXPERTISE CONSEIL des 07 avril et 26 avril 2018 notamment, décide la révocation du mandat de cogérant de Madame Agathe LEFEVRE épouse CHAPRON dans le cadre des dispositions de l'article 14 des Statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 13 306 voix pour, 2814 voix contre.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

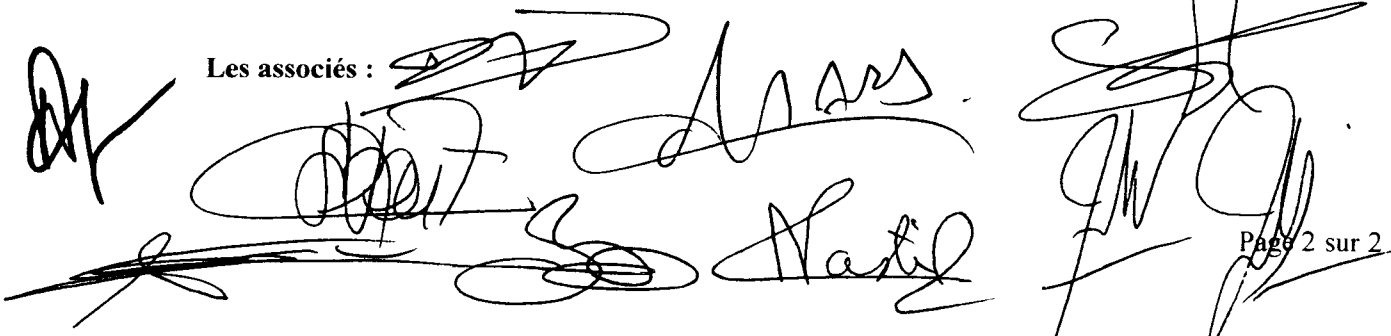
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Les associés :

The image shows several handwritten signatures in black ink. There are approximately seven distinct signatures scattered across the bottom of the page, some overlapping. The signatures vary in style, with some being more cursive and others more blocky.